RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

MAIRIE DE BRAX

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 JUILLET 2008

Nombre de conseillers :

En exercice: 19 Présents: 16 Votants: 18 Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

Présents: Mesdames Cathy AMOROS, Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ,

Claudine BROSSERON, Amapola GARRIC, Sophie GILLAUX et Messieurs Roger BOREL, Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Christian GABIS, Thierry HUGUET, Christian LAMARQUE, André

LAPASSET, Bernard POMMET, Jean-Christophe SOULIÉ.

Pouvoirs: Madame Joëlle GAUVIN donne pouvoir à Madame Nadine AYMARD.

Madame Cathy TABORSKI donne pouvoir à Madame Sophie

GILLAUX.

Absents: Madame Anne-Marie MELLET-BARBOULE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 21 heures.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Pommet.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier compte rendu de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté. Il propose au Conseil Municipal qui l'accepte de rajouter en questions diverses la demande d'adhésion de la commune de CANENS au Syndicat de Transport des Personnes Âgées et une information sur la rentrée scolaire.

I – CONTRAT ENFANCE.

1) <u>BILAN DU CONTRAT ENFANCE</u>:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Contrat Enfance a été signé avec la CAF en 2003 pour une durée de 5 ans. La CAF nous aide financièrement à hauteur de 51.85% pour les structures existantes et à hauteur de 55% pour les nouveaux projets. Ce qui représente 28 700,14 €en 2005, 28 954,43 €en 2006, et pour l'année 2007 le montant de l'aide n'est pas encore connue, elle interviendra après le traitement des déclarations effectuées en début d'année 2008. Il convient enfin de remercier Madame Teychenie, Responsable du secteur à la CAF qui est venu nous apporter son aide, ses conseils et pour son implication dans ce dossier.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur Christian LAMARQUE qui expose les objectifs que nous nous étions fixés lors de la signature de contrat enfance :

- création d'un CLAE maternelle de 80 places,
- formation de 10 animateurs au stage de premier secours (AFPS),
- création d'un RAM intercommunal avec Pibrac,
- développement du CLSH de Bouconne,
- réservation de 2 places supplémentaires en multi accueil à la crèche « les petits coquins ».

Le bilan des réalisations peut se décliner comme suit :

En ce qui concerne la petite enfance, d'une part le Relais Assistantes Maternelles a été créé en 2004 et mis en place par la Mairie et la CAF. Ce relais est animé par Madame Véronique PENINOU, puéricultrice du Centre Social de Pibrac. Sur la commune de Brax, il y avait en 2007, 17 assistantes maternelles soit 44 agréments. Ce chiffre est en augmentation constante (en 2004 : 12 AM, en 2005 : 14 AM et en 2006 : 17 AM).

Le RAM fonctionne une seule matinée par semaine, le jeudi matin. Il accueille 12 Assistantes Maternelles qui fréquentent régulièrement le relais, accompagnées de 20 enfants. Il permet de rompre l'isolement de ces Assistantes Maternelles et de socialiser les tout-petits en organisant des sorties et des animations : visite à la bibliothèque, animation en maison de retraite, participation à des manifestations avec Pibrac (carnaval, spectacle, fête de la musique ...). Cette année pour la première fois un spectacle à été organisé par les Assistantes Maternelles et les enfants en présence de nombreux parents.

D'autre par la Crèche «les petits coquin » à Léguevin accueille les enfants de moins de 3 ans des communes de Léguevin mais aussi de Brax. En effet notre commune participe aux frais de fonctionnement de la crèche, cette participation ayant évolué de 3049.00 €en 2003 à 7650.00 €en 2007.

Pour l'année 2007, 13 enfants de Brax (crèche + halte-garderie) dont 7 enfants de Brax uniquement en crèche ont été accueillis et le seuil passe à 8 en 2008. En 2003, 4 enfants de Brax étaient admis à la crèche.

En ce qui concerne les enfants plus âgés qui sont scolarisés, le Centre de Loisir Associé à l'École (CLAE) fonctionne les jours d'école le matin avant la classe à partir de 7h30 entre 12 h et 13h50 et le soir après la classe jusqu'à 18h30. Le nombre d'enfants de maternelle accueillis :

- pour le matin et le soir, en 2006 : 23 enfants par jour et en 2007 : 25 enfants par jour.
- Pour le midi, en 2006 : 47 enfants par jour et en 2007 : 48 enfants par jour.

Ensuite le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires le Centre de Loisirs Sans Hébergement de Bouconne (CLSH) a accueilli :

2004/2005 : 1808 journées enfant
2005/2006 : 1575 journées enfant
2006/2007 : 1572 journées enfant

Il faut aussi souligner l'attention portée à la formation des animateurs auprès des enfants ,5 d'entre eux ont reçu la formation Premier Secours fin 2003 et 10 ont été formés en 2008.

En conclusion, nous voyons que nous avons tenus les objectifs que nous nous étions fixés et nous tenons à remercier la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aide technique et financière qu'elle nous a apporté.

Après cet exposé, le Conseil Municipal approuve le bilan par 18 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

2) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE PAR SON INTEGRATION AU CONTRAT JEUNESSE:

Monsieur le Maire indique que notre souhait est de renouveler ce contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales qui nous permet de proposer un service de qualité pour nos jeunes enfants.

Nous souhaiterions intégrer à ce contrat deux points supplémentaires :

- Pour le Relais Assistantes Maternelles : en fonction de l'intérêt porté par les Assistantes Maternelles au fonctionnement du RAM, nous voulons l'ouvrir une demi-journée supplémentaire afin de répondre à la demande. D'autre par des achats concernant des tables, des chaises, des tapis et des lits parapluies sont prévues.
- Pour le Centre de Loisir Sans Hébergement : la modification des rythmes scolaires nous conduit à mettre en place un ALSH (Accueil de Loisirs sans hébergement) le mercredi matin de 7h30 à 12h30. Celui-ci sera organisé dans l'école.

Après cet exposé, le Conseil Municipal accepte le renouvellement et l'intégration du contrat enfance dans le contrat jeunesse par 18 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

II – MODIFICATION BUDGÉTAIRE.

COMMUNE

Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour financer la remise en état de la toiture du lavoir, de la maison Dandine et de l'école, il y a lieu de faire un virement de crédit du programme des « Ateliers Municipaux » qui ont pris du retard vers le programme « Bâtiments communaux ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313-0506 : Ateliers municipaux	40 000€	
D 2315-43 : Bâtiments communaux divers		40 000€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	40 000€	40 000€

Le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

III - RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR BESOINS OCCASIONNELS.

Après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le dossier, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le recrutement des agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels.

En application de l'article 3, 2ème alinéa et de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié par la loi n° 94-1194 du 27 décembre 1994, il convient de déterminer le nombre, le grade et le niveau de rémunération de ces emplois non permanents et de renouveler cette démarche tous les six mois. Ces emplois sont les suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe Échelle 3 de rémunération

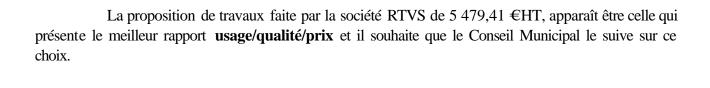
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe Échelle 3 de rémunération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS.

1) TOITURE DU LAVOIR:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lavoir municipal situé face au château de Brax est un élément important de notre patrimoine. La toiture s'est dégradée avec le temps et certaines pièces en bois présentent des signes de faiblesse. Il y a lieu d'effectuer des réparations avant que les dégradations soient irréversibles.



Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2008 à l'opération 43.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

2) ALLÉES DU CIMETIÈRE:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'aménager la dernière partie du cimetière communal.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Madame Nadine AYMARD qui précise que la proposition faite par la société LHERM TP de 13 715.00 €HT, apparaît être celle qui présente le meilleur rapport **usage/qualité/prix** et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2008 à l'opération 0605.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

3) TOITURE DE LA MAISON DANDINE:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison Dandine abrite la bibliothèque municipale et les locaux associatifs de la Pétanque et du Foyer Rural. Une partie de la toiture s'est fortement dégradée provoquant des fuites vers l'étage inférieur.

Les propositions de travaux faites par la société CHARPENTE COUVERTURE de 3 041.50€HT, et 5 340,50€HT soit un total de 8 382,00 €HT apparaissent être celles qui présentent le meilleur rapport **usage/qualité/prix** et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2008 à l'opération 43.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

4) <u>RETRAIT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION SUR L'AUTOMATISATION DE L'ARROSAGE DU STADE DE FOOT :</u>

Dans sa délibération du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a demandé au Conseil Général une subvention pour la fourniture de matériel d'irrigation à hauteur de 17 019,09 €HT afin de réaliser un arrosage intégré. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer cette demande de subvention et de s'orienter vers une solution d'arroseurs à enrouleurs, moins chère et plus facile à mettre en œuvre, même si elle demande ensuite une intervention humaine journalière.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

5) ARROSEURS:

Afin de faciliter l'arrosage des terrains de football, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'acquérir deux enrouleurs d'arrosage supplémentaires afin de ne pas avoir à les déplacer. La proposition faite par la société SACRE Verts Loisirs à hauteur de 7 318 €apparaît être celle qui présente le meilleur rapport **usage/qualité/prix** et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au Budget 2008 en investissement à l'opération 0403.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

V-RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU DU SERVICE EAU POTABLE.

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire rappelle la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui prévoit dans son article 73 que le Maire présente à son Conseil Municipal un rapport annuel sur les prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Après avoir souligné que l'essentiel de ces informations avait déjà été porté à la connaissance des usagers par affichage périodique pour ce qui est des comptes rendus d'analyses (adressés en copie à chaque fois aux écoles, à la M.A.S. du Château et au cabinet médical) par le journal municipal et par les délibérations du Conseil Municipal pour ce qui est du prix.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie GILLAUX, Conseillère Municipale déléguée, qui fait lecture des conclusions de la D.D.A.S.S. de la Haute-Garonne et des tableaux sur les prix :

- Mesures : en 2007, 11 prélèvements ont été effectués par la D.D.A.S.S. Pour rappel, ces prélèvements mesurent la qualité microbiologique, la minéralisation de l'eau, le TH (dureté de l'eau), le TAC (alcalinité de l'eau), les nitrates, le fluor et l'agressivité de l'eau (cuivre, plomb...). En conclusion, les valeurs des différentes analyses sont conformes à la norme et l'eau est peu calcaire.

- Indicateurs financiers : en 2006, une facture correspondant à une consommation de 120 m³ par an s'élevait à 215.57 €et en 2007 à 220.49 € soit une augmentation de 2.28 %. Le prix moyen de l'eau potable est de 1.83 €par m³.
- Compte Administratif 2007 : les recettes d'exploitation représentent 206 286.70 € et les dépenses d'exploitation 196 385.43 €

VI – INFORMATION SUR LES MARCHÉS.

Le marché de la restauration scolaire a été attribué à la société Midi Gastronomie, seul à avoir répondu. Trois sociétés avaient retiré le dossier.

VII – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES.

Monsieur le Maire rappelle que le 17 décembre 2007 l'assemblée avait voté une délibération afin que les entreprises de la commune ne paient pas deux fois pour l'enlèvement des déchets, il avait été voté qu'elles soient exonérées de T.E.O.M. à condition qu'elles fournissent une copie du contrat avec le prestataire qui traite les déchets et une copie des factures acquittées.

Cette délibération avait été prise sur le conseil du service des impôts, mais notre commune n'ayant pas la compétence pour délibérer sur la gestion des ordures ménagères la préfecture nous demande de retirer cette délibération.

Après cet exposé, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire d'abroger la délibération du 17 décembre 2007 concernant l'exonération de la taxe des ordures ménagères par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

VIII – QUESTIONS DIVERSES.

1) <u>DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CANENS AU SYNDICAT DE TRANSPORT DES PERSONNES AGÉES :</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre commune adhère au Syndicat Intercommunal de Transports des Personnes Âgées (SITPA).

Ce syndicat nous fait par de la demande de la commune de Canens d'adhérer au SITPA.

Selon le principe de l'intercommunalité, les communes membres du syndicat doivent délibérer pour que le SITPA puisse étendre son périmètre de compétence.

Après cet exposé, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Canens au SITPA par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

2) POINT SUR L'ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE :

Une modification de la semaine scolaire était en réflexion depuis la rentrée. Nous avons été avertis le 2 juillet après-midi que les cours obligatoires seraient distribués sur quatre jours et le soutien le mercredi matin.

Le 3 juillet, nous avons distribués un questionnaire aux parents afin de savoir s'il fallait organiser un ALSH le mercredi matin et pour quel nombre.

Il est regrettable q'une modification de cette ampleur se fasse dans une telle précipitation au mépris du respect que l'on doit aux enfants et aux parents. Je rappellerai simplement que lorsque nous sommes passés à l'école du samedi matin au mercredi matin, l'application s'est faite un an après la décision afin de permettre à tous les acteurs locaux et aux parents de s'organiser.

Pour terminer, je citerai une partie du courrier adressé à Monsieur le Ministre de l'Éducation par Monsieur Pelissard, Président de l'Association des Maires de France :

« Il ressort globalement des remontées du terrain un sentiment général de pagaille que j'ai le devoir de vous rapporter car il est générateur de beaucoup d'inquiétudes et de mécontentement pour les maires. Il est d'ailleurs à craindre que les difficultés soient d'avantage ressenties au mois de septembre prochain quand les élus comme les parents supporteront concrètement les effets de cette réforme.

Pour ces raisons, le bureau de l'AMF, dans la diversité des sensibilités et des communes qu'il représente, réitère avec force auprès de vous la demande, que je vous avais déjà faite en son nom en avril dernier, de reporter d'un an la mise en œuvre de cette réforme. »

3) COMMUNIQUÉ SUR L'ACTUALITÉ:

Le Conseil Municipal se félicite de la liberté retrouvée par Ingrid Betancourt et les quinze autres otages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05